

قرار

Résolution

**COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE**

**EM/RC66/R.3
Octobre 2019**

**Soixante-sixième session
Point 3 b) de l'ordre du jour**

Renforcer les personnels infirmiers afin de promouvoir la couverture sanitaire universelle dans la Région de la Méditerranée orientale

Le Comité régional,

Ayant examiné le document technique sur le renforcement des personnels infirmiers afin de promouvoir la couverture sanitaire universelle dans la Région de la Méditerranée ;¹

Rappelant les résolutions EM/RC55/R.5, EM/RC55/Tech.Disc, EM/RC45/R.12, EM/RC41/R.10 et EM/RC41/Tech.Disc, visant à promouvoir le développement et à améliorer la qualité des soins infirmiers et obstétricaux dans la Région ;

Ayant connaissance de la résolution EM/RC64/R.1 approuvant le cadre d'action pour le développement des personnels de santé dans la Région de la Méditerranée orientale afin d'accélérer les progrès dans la prise en compte des défis liés aux personnels de santé dans la perspective du Programme à l'horizon 2030 ;

Préoccupé par la pénurie persistante et la mauvaise répartition des personnels infirmiers et par le besoin urgent de recruter, de fidéliser, de former et de motiver un nombre suffisant de personnels infirmiers possédant une combinaison de compétences appropriée, y compris des personnels infirmiers de soins primaires, sans lesquels la couverture sanitaire universelle ne peut être réalisée ;

Constatant l'impact des situations d'urgence sur la disponibilité, la sécurité et la répartition des personnels infirmiers et le besoin urgent de former et de fidéliser des personnels infirmiers pour fournir des services dans les pays en situation d'urgence et ceux en voie de redressement, notamment aux réfugiés et aux populations déplacées ;

Notant l'engagement renouvelé pris par les dirigeants mondiaux dans la Déclaration d'Astana de 2018 et reconnaissant le rôle clé joué par les personnels infirmiers au sein d'équipes de soins primaires interdisciplinaires pour répondre aux besoins de santé actuels et futurs ;

Reconnaissant que, dans presque tous les pays, les personnels infirmiers pourraient constituer une force importante pour soutenir les stratégies et les plans nationaux visant à améliorer la qualité et les résultats des services de santé en vue de réaliser la couverture sanitaire universelle ;

¹ EM/RC66/4.

Considérant l'évolution des contextes démographique, épidémiologique et technologique ;

Conscient du fait qu'un engagement politique fort doit sous-tendre le rôle crucial joué par les personnels infirmiers et obstétricaux pour sauver des vies et améliorer les soins de santé ;

Se félicitant de l'approbation par la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé de l'année 2020 en tant qu'Année internationale des sages-femmes et du personnel infirmier ;

Réaffirmant la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du cadre d'action régional pour le renforcement des soins infirmiers et obstétricaux dans la Région de la Méditerranée orientale 2016-2025 ;

1. APPEL À L'ACTION et

2. INVITE INSTAMMENT les États Membres à :

- 2.1 élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux pour renforcer les personnels infirmiers et obstétricaux ;
- 2.2 améliorer les environnements de travail pour permettre aux personnels infirmiers d'utiliser leurs connaissances et leurs compétences de façon productive par le biais des normes de pratique de soins infirmiers bien définies, d'une rémunération appropriée et des opportunités de développement de carrière constantes ;
- 2.3 veiller à ce que les systèmes d'information sanitaire recueillent régulièrement des données sur les personnels infirmiers et obstétricaux pour la planification stratégique, l'élaboration de politiques et la gestion ;
- 2.4 entreprendre une analyse du marché du travail et élaborer des stratégies pour attirer et fidéliser les personnels, notamment en rehaussant le statut et la valeur accordés aux professions infirmières et obstétricales ;
- 2.5 renforcer les personnels infirmiers en soins de santé primaires en définissant et en élargissant leurs rôles et leur champ d'activité afin de tirer le meilleur parti de leurs capacités ;
- 2.6 réorienter l'éducation et la formation des personnels infirmiers et des obstétricaux, en mettant l'accent sur les compétences en soins primaires et élaborer des systèmes d'accréditation pour assurer la qualité de l'éducation à tous les niveaux ;
- 2.7 mettre au point des activités spécifiques au niveau des pays pour marquer 2020 en tant qu'Année internationale des sages-femmes et du personnel infirmier.

3. PRIE le Directeur régional de :

- 3.1 faciliter la coopération technique avec les États Membres pour élaborer des plans et des stratégies nationaux conformes au cadre d'action régional pour le renforcement des soins infirmiers et obstétricaux dans la Région de la Méditerranée orientale 2016-2025 ;
- 3.2 soutenir les efforts visant à mettre en œuvre les stratégies et les plans nationaux et à suivre les progrès accomplis ;
- 3.3 rendre compte des progrès accomplis d'ici 2030 aux soixante-neuvième, soixante-douzième, soixante-quinzième et soixante-dix-septième sessions du Comité régional.